



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé
et des services communautaires

École de psychologie

PSYC7000 SÉMINAIRE DE THÈSE DE DOCTORAT

Personne-référence : responsable des Études Supérieures –Recherche en psychologie (actuellement Denis Lajoie)

Local: 578 pavillon Taillon

Téléphone: 858-4387

Courrier électronique: denis.lajoie@umoncton.ca

Disponibilité: selon le semestre

DESCRIPTION DU COURS

Préparation par l'étudiante ou l'étudiant d'un projet de recherche en vue de la thèse de doctorat. Présentation du projet par écrit et oralement dans le cadre d'un séminaire public. Le séminaire est évalué par la directrice de thèse ou le directeur de thèse et par les membres du comité de thèse.

NOMBRE DE CREDITS : 3

OBJECTIFS

Faire un relevé détaillé de la littérature et une présentation intégrée de la problématique.

Développer un projet de recherche de niveau doctoral basé sur la littérature existante. Établir un plan des activités (expériences, analyses, etc.) liées à la thèse.

Les objectifs spécifiques seront définis par le professeur au moment opportun.

MODALITES

Le séminaire de thèse est une activité obligatoire de première année. Normalement, il doit être tenu à la fin de la première année du programme. En préparation de la présentation orale, l'étudiante ou l'étudiant doit obligatoirement rédiger un projet de thèse faisant état de la problématique, des hypothèses, ainsi que de la méthode et des analyses proposées. Le projet de thèse doit idéalement être remis au directeur et au comité de thèse un mois avant la tenue du séminaire. Le séminaire doit obligatoirement prendre la forme d'une présentation publique du projet.

À la fin du séminaire, le professeur est responsable d'attribuer la note à l'étudiant selon le barème en vigueur dans les règlements universitaires en fonction de l'atteinte des objectifs prévus initialement dans le formulaire 7000. Le formulaire rempli devra être envoyé au CES-R un mois avant le début du cours. Ainsi, la description du séminaire et le calendrier prévu seront approuvés avant le début du cours.

EVALUATION

Le directeur et le comité de thèse évaluent si le séminaire de thèse est un succès ou un insuccès.
Un rapport écrit sera remis au terme de la session académique.

RÈGLEMENT 28.12.3 SUR LE PLAGIAT ET LA FRAUDE

Attendu que l'Université de Moncton veut :

- a) s'assurer de l'honnêteté intellectuelle de ses étudiantes et de ses étudiants et les inciter à en faire preuve pendant leurs études et dans leur vie professionnelle, leur permettant d'éviter les conséquences néfastes de la malhonnêteté intellectuelle sur eux et sur les autres ;
- b) remplir son engagement de mettre au service du public des diplômées et des diplômés dont l'expérience éducative a été authentique ;
- c) prendre les mesures nécessaires à la réalisation de ses objectifs de formation tout en tenant compte des droits et des responsabilités de toutes les parties en cause ;

L'Université de Moncton interdit à ses étudiantes et à ses étudiants de tricher, de plagier ou de faire preuve de malhonnêteté intellectuelle lors de toute épreuve de contrôle, peu importe sa forme. Pour prendre connaissance des détails concernant ce règlement : http://www.umoncton.ca/repertoire/etudes_sup/reglements_28.htm#28.12.3

LANGUE FRANÇAISE

Conformément à la politique linguistique du Conseil de la langue française de l'Université de Moncton (<http://www.umoncton.ca/clf/node/4>), la qualité du français écrit sera prise en compte lors de l'évaluation. Plus exactement, si les erreurs commises sont trop nombreuses au point de rendre la compréhension du texte difficile, le comité se réserve le droit de demander à l'étudiante ou l'étudiant de corriger les fautes avant de resoumettre son texte. Si le nombre d'erreurs demeure plus ou moins le même après cette correction, le rapport sera considéré comme un insuccès.

BESOIN PARTICULIERS

Les étudiantes et les étudiants qui ont un diagnostic et qui ont besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation sont les bienvenues dans ce cours. Afin que nous puissions collaborer dans la mise en place de celles-ci, je vous invite à me rencontrer afin de me remettre la lettre préparée par le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage précisant les mesures recommandées. Si vous n'avez pas cette lettre, vous pouvez communiquer avec le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage en composant le 506-858-3794 ou en envoyant un courriel à service.acces.umcm@umoncton.ca.